



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

PROJET DE RÉGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2022-04

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'un projet de règlement numéro 2022-04 décréter un emprunt de 557 649 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre des programmes portant les numéros RIRL-2020-1047/ No SFP : 154207446 / No de fournisseur : 468977et AIRRL 2017-385 no. 154197223 a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

QU'en vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 4 avril 2022 à 19h00.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi :

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt de 557 649 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre des programmes portant les numéros RIRL-2020-1047/ No SFP : 154207446 / No de fournisseur : 468977et AIRRL 2017-385 no. 154197223.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 8e jour de mars deux mille vingt-deux.

Chantal Girouard
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 8 mars 2022 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8e jour de mars 2022

Chantal Girouard
Directrice générale, greffière-trésorière